



MOTION PARENTS FCPE DU LYCEE DESCARTES, ANTONY

Conseil d'administration du 11 février 2019

Quand l'esprit d'une réforme n'a pas les moyens de sa mise en œuvre, il faut savoir faire une pause et prendre le temps du dialogue avec les corps intermédiaires.

Quand les moyens humains ne sont pas à la mesure des besoins sur le terrain, il faut savoir poser un moratoire sur une réforme.

La communauté éducative doit être invitée à prendre le temps de construire une réforme robuste, dont l'outil ne serait pas construit juste à l'échelle des grands centres urbains, voire des centres historiques. La FCPE exige également que les évolutions et les réponses concernent aussi les filières technologiques et professionnelles.

Pour l'ensemble de ces raisons nous ne voterons pas favorablement la dotation de moyens proposée ce jour en conseil d'administration.

Le temps donné par le moratoire doit être jalonné de moments de travail rassemblant les représentants des corps constitués et les débats doivent lever les incohérences afin que chaque lycéenne et lycéen puisse construire son avenir sereinement. A cette fin, nous vous demandons également de mettre à disposition des espaces de discussions et de construction au sein de l'établissement.

- ▶ L'esprit de la réforme du lycée consistait à supprimer les trois filières générales et à offrir aux élèves le choix d'enseignements susceptibles de renforcer leur parcours scolaire.
- ▶ L'esprit de cette réforme était de permettre aux élèves de pouvoir choisir des spécialités en fonction de leurs envies et de leurs compétences mais aussi de donner davantage de moyens en direction des élèves qui ont le plus de besoins d'accompagnement.
- ▶ L'esprit de cette réforme était d'agir contre les inégalités et permettre l'accès sans distinction à un large panel de spécialités afin que chaque jeune puisse choisir son avenir.

La FCPE s'était positionnée contre cette réforme au CSE non en raison de l'esprit mais au regard de la mise en œuvre. Elle avait alerté les pouvoirs publics sur les difficultés qui allaient inévitablement poindre sur le terrain. Aujourd'hui nous ne pouvons que constater que :

- La projection des dotations horaires globales ne reflète pas le discours ministériel.
- Les 54 heures d'orientation dédiées aux élèves de seconde ne seront pas acquises au moment des choix d'orientation, pour notamment permettre un temps de maturation nécessaire pour comprendre l'enchaînement d'un parcours scolaire vers l'enseignement supérieur.
- Les bouquets de spécialités proposés sont en nombre insuffisant.
- Certains enseignements ne sont pas assurés ou le sont dans un autre établissement et dans les cas exceptionnels de possibilité pour les élèves de s'y rendre, la gratuité des transports ou le rajout de personnel vie scolaire pour encadrer les déplacements ne sont pas acquis.

Il nous faut aujourd'hui une pause, un moratoire, afin de construire collectivement l'avenir de nos enfants.

Les parents d'élèves FCPE du Lycée Descartes, Antony